

Points de vue

Lettre d'information aux membres de l'Intergroupe parlementaire Croix-Rouge

Edition session de printemps 2019

Madame, Monsieur,

Politique, action sociale, culture, sport: le **bénévolat** forme l'épine dorsale de notre société. En 2016, il a généré 660 millions d'heures en Suisse. La Croix-Rouge suisse (CRS) regroupe à elle seule quelque 60 000 bénévoles engagés dans la santé, le social et le sauvetage. Le bénévolat, qui représente 31% du travail effectué dans le secteur non lucratif, revêt une grande importance socioéconomique. Pour préserver cette ressource inestimable, il convient d'en faciliter l'accès au maximum. Cet aspect doit aussi être considéré à la lumière de la modification du code pénal entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et qui, dans sa teneur actuelle, implique un net surcroît de charges administratives et financières pour les organisations de bénévoles telles que la CRS.

Au cours de la session d'hiver, nous avons suivi avec intérêt les débats relatifs à la **protection du climat**. D'un point de vue humanitaire, la Suisse doit impérativement mener une politique climatique en phase avec la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris. Le *Rapport sur les catastrophes dans le monde* publié fin 2018 par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) souligne à nouveau de manière saisissante le rôle capital joué par la protection du climat dans la prévention des catastrophes.

Dans cette lettre d'information, nous vous présentons par ailleurs notre position quant à **l'accès à la formation dans le secteur des soins**. Nous estimons que les auxiliaires de santé CRS doivent avoir la possibilité d'accéder à une formation de base qualifiante une fois leur certificat obtenu. Il nous tient en outre à cœur que l'embauche à titre privé de migrants appelés à intervenir dans la prise en charge satisfasse à des critères juridiques et qualitatifs minimaux.

Nous vous remercions de votre intérêt et restons bien entendu à votre disposition pour toute question.

Vous souhaitant une session fructueuse, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Croix-Rouge suisse



Annemarie Huber-Hotz
Présidente



Markus Mader
Directeur

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Croce Rossa Svizzera



Extrait spécial du casier judiciaire pour les bénévoles

L'acceptation de l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» a donné lieu, en janvier 2019, à une modification du code pénal et du code pénal militaire. Dorénavant, toute condamnation d'un adulte pour délit sexuel sur des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables s'assortit d'une interdiction à vie d'exercer une activité – tant rémunérée que bénévole ou honorifique – impliquant des contacts réguliers avec ces derniers.

En vertu de la nouvelle législation, les organisations de bénévoles comme la CRS doivent désormais exiger un extrait spécial du casier judiciaire pour quiconque souhaite s'engager à titre bénévole. C'est pour elles la seule façon de s'enquérir d'une éventuelle interdiction d'exercer à vie et, le cas échéant, de s'y conformer dans le cadre du bénévolat.

Il en résulte un net surcroît de charges administratives et financières.

- **Aspects financiers:** la commande d'un extrait spécial du casier judiciaire est facturée 20 CHF. A titre d'exemple, si la CRS passait commande pour ses 20 000 bénévoles (sur un total de 60 000) intervenant directement auprès de mineurs ou de personnes particulièrement vulnérables, elle devrait déboursier 400 000 CHF. Par précaution, il faudrait en outre demander de nouveaux extraits à intervalles réguliers. Or ces fonds pourraient être investis directement dans des prestations en faveur de personnes vulnérables.
- **Aspects administratifs:** l'organisation doit délivrer une attestation pour chaque nouveau bénévole et obtenir l'assentiment de ce dernier, faute de quoi aucun extrait spécial du casier judiciaire ne peut être établi. La tendance étant à une fluctuation accrue dans le domaine du bénévolat, il en découle une augmentation des frais administratifs pour les organisations concernées.

Pour conserver son attrait, le bénévolat doit être accessible au plus grand nombre. Aussi la CRS préconise-t-elle une simplification des processus administratifs. Nous revendiquons l'abandon de l'attestation écrite et signée exigée de l'organisation ainsi que la gratuité de la commande d'extraits spéciaux du casier judiciaire pour les bénévoles intervenant dans le secteur non lucratif. D'autres pays européens appliquent déjà de telles dispositions. Si ces obstacles ne peuvent être levés, nous craignons un nouveau recul de l'engagement bénévole.

La CRS revendique une simplification des processus administratifs ainsi que la gratuité de la commande d'extraits spéciaux du casier judiciaire pour les organisations à but non lucratif.

Markus Mader
Directeur de la CRS
markus.mader@redcross.ch
058 400 44 26

Protection du climat

Dans son *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018*, la FICR souligne le rôle capital joué par la protection du climat dans la prévention des catastrophes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes:

- ces dix dernières années, 85% des catastrophes ont été d'origine météorologique ou climatique;
- 95% des sinistrés subissent des dommages liés à des phénomènes climatiques ou météorologiques tels que tempêtes, vagues de chaleur ou inondations;
- 76% des coûts occasionnés par des catastrophes résultent de phénomènes climatiques ou météorologiques.

Si des événements dramatiques tels que séismes ou inondations retiennent, du moins temporairement, l'attention du public, d'autres catastrophes plus insidieuses comme la sécheresse sont bien souvent ignorées. Dans le même ordre d'idées, la prévention des catastrophes jouit de bien moins d'intérêt – et dès lors de ressources – que les opérations humanitaires d'aide d'urgence. Pourtant, chaque franc investi dans la prévention permet d'en économiser de trois à douze en coûts liés aux dommages et aux réparations.

Avec ses 191 Sociétés nationales et ses millions de bénévoles, la Croix-Rouge est souvent l'un des seuls acteurs à apporter une aide lorsque les zones sinistrées sont inaccessibles ou dangereuses. Nous entendons poursuivre notre action en matière de prévention des catastrophes et d'adaptation au changement climatique. Il nous tient notamment à cœur de renforcer nos Sociétés sœurs et de les soutenir dans leur développement.

En parallèle, la Suisse doit contribuer à son tour à enrayer le réchauffement climatique. Le rapport spécial 2018 du GIEC est formel: sans mesures immédiates, le réchauffement planétaire atteindra 1,5 °C dans onze ans déjà. L'impact, notamment en termes de fréquence et d'intensité des phénomènes météorologiques, sera considérable pour l'humanité toute entière.

Aussi une prévention durable des catastrophes ne se conçoit-elle pas sans protection du climat. D'un point de vue humanitaire, la Suisse doit impérativement mener une politique climatique active – assortie d'une loi efficace sur le CO₂ –, en phase avec la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris dans les domaines de l'agriculture, des transports ou encore de l'énergie. Dans le même temps, elle doit, en tant que pays émetteur à l'empreinte écologique trois fois supérieure à sa biocapacité, contribuer à la compensation et aux efforts d'adaptation au changement climatique dans les pays les plus pauvres. Il est inacceptable que ces derniers et leur population soient livrés à eux-mêmes sur ces questions.

D'un point de vue humanitaire, la Suisse doit impérativement mener une politique climatique active assortie d'une loi efficace sur le CO₂.

Beat von Däniken
Chef du département
Coopération internationale
beat.vondaeniken@redcross.ch
058 400 42 87

Formation de soignants

En raison du vieillissement de la population, il faudra davantage de soignants à l'avenir. Les responsables politiques sont appelés à remédier à la grave pénurie de personnel infirmier. Les homes et institutions sociales ont non seulement besoin de professionnels qualifiés, mais aussi de suffisamment d'auxiliaires de santé pour les soins de base et la prise en charge.

Depuis 60 ans, la CRS apporte une réponse décisive à ces questions par l'intermédiaire de ses associations cantonales, qui forment aujourd'hui quelque 4500 auxiliaires de santé (AS CRS) par an. Ces professionnels interviennent sur divers plans: non seulement apportent-ils un soutien aux spécialistes œuvrant au sein d'institutions, ils prennent aussi en charge des personnes âgées ou handicapées chez elles – en tant que proches aidants, collaborateurs de services d'aide et de soins à domicile ou employés de l'économie domestique.

A travers la formation d'AS CRS et le programme SESAME (2015-2018) financé par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), la CRS épaulé les migrants de façon ciblée. Les chiffres le montrent: les mesures de soutien linguistique et d'aide à l'intégration sur le marché du travail proposées dans le cadre de SESAME améliorent durablement les perspectives professionnelles des bénéficiaires. Fin 2018, 92% des 613 participants ont achevé le programme, et 88% ont trouvé un emploi dans les soins et la prise en charge. Depuis 2019, le programme se poursuit dans les cantons.

Concernant le débat actuel sur ce sujet, la CRS estime que les AS CRS doivent avoir la possibilité, une fois leur certificat obtenu, d'accéder à une formation de base qualifiante pour devenir par exemple aides en soins et accompagnement (ASA) ou assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC). Eu égard à la pénurie de personnel infirmier, il s'agirait d'une mesure importante en termes non seulement d'intégration, mais aussi de politique de santé.

Chaque année, des milliers de migrants viennent par ailleurs en Suisse pour soigner et prendre en charge des personnes âgées et/ou malades à domicile. Ils doivent eux aussi avoir accès à la formation. De plus, il nous importe que l'embauche à titre privé de tels intervenants satisfasse à des critères juridiques et qualitatifs minimaux, et ce indépendamment de leur niveau de formation. C'est pourquoi nous soutenons les efforts déployés par le SECO pour promouvoir les contrats-types de travail (CTT) dans ce domaine.

La CRS estime que les auxiliaires de santé CRS doivent avoir la possibilité d'accéder à une formation de base qualifiante.

Christine Kopp
Directrice suppléante de la CRS
christine.kopp@redcross.ch
058 400 45 26

Croix-Rouge suisse

Rainmattstrasse 10, Case postale, 3001 Berne

Secrétariat de l'Intergroupe parlementaire Croix-Rouge
Sabine Zeilinger, cheffe Communication CRS
Téléphone 058 400 44 10, sabine.zeilinger@redcross.ch